



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2026

Date de convocation  
Le 30.04.2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 05 mai à 19h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; J-M DAVY ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET ; F. THOMAS.

Absente excusée : A. LAVIEILLE.

Secrétaire de séance : M-L. SAUDRAIS.

DCM-2026-05-05/01 : Validation d'un devis pour une clôture de séparation à la salle des fêtes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** les deux devis obtenus pour la fourniture et pose d'une clôture de séparation à la salle des fêtes :

- **Devis n°DE001142** de l'entreprise **Clôtures Concept** (L'Hermitage, 35) : **3 001,50 € HT** (clôture béton-ton-bois) ;
- **Devis n°DE000320** de l'entreprise **SAS Portail + (Saint-Grégoire, 35)** : **4 500,51 € HT** ;

**Considérant** que les deux devis répondent aux besoins techniques identifiés pour sécuriser et délimiter l'espace concerné ;

**Considérant** que le devis de **Clôtures Concept** présente le meilleur rapport qualité-prix, tant sur le plan technique que financier ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **Clôtures Concept** pour la **fourniture et pose d'une clôture béton-ton-bois** à la salle des fêtes, d'un montant de **3 001,50 € HT** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce devis, ainsi que tous documents techniques, administratifs ou financiers nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, article 231, opération n°83.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la  
publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 07 MAI 2026  
Le Maire,  
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance,  
Marie-Laure SAUDRAIS

